



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de Normandie**

**Consultation du public**  
**Révision à mi-parcours du 4<sup>e</sup> plan de gestion de la réserve naturelle nationale de**  
**l'estuaire de la Seine**  
**Motifs de décision**

A l'issue d'une importante phase de concertation avec l'ensemble des partenaires et acteurs, le projet de 4<sup>e</sup> plan de gestion révisé a été présenté au comité de révision, instance dédiée à la démarche, avant d'être soumis à la consultation du conseil scientifique de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine, du conseil scientifique régional du patrimoine naturel le 25 mai 2023 et à la consultation du public du 15 mai au 4 juin 2023.

Lors de cette consultation, les acteurs suivants se sont exprimés :

- La chambre d'agriculture de la Seine-Maritime.

Les principales demandes ont été les suivantes :

Ce document répertorie l'ensemble des remarques ayant été transmises dans le cadre de la consultation du public concernant le projet de 4<sup>e</sup> plan de gestion révisé. Pour chaque remarque ou proposition de modification, une réponse a été donnée permettant de signaler la prise en compte de la demande ou de motiver la décision prise.

**Adaptation des dates de fauche**

Il est demandé que la proportion de la bande refuge puisse être variable.

**La définition du dispositif, incluant le pourcentage de bande refuge, a été concertée avec les représentants de la profession agricole (GEPAES et Chambre d'agriculture de la Seine-Maritime) lors du groupe thématique « Agriculture » puis finalisé par échange de messages électronique entre la présidente du GEPAES et le directeur de la Maison de l'estuaire.**

**Le dispositif ainsi arrêté a été présenté au 3<sup>e</sup> comité de révision du 13 avril 2023**

Il est demandé que l'engagement ne débute qu'en 2024 et que cet engagement ne conduise pas à de nouvelles contraintes par la suite.

**Pris en compte – L'engagement dans la démarche est volontaire.**

## **Fertilisation**

Il est demandé le maintien de la possibilité d'apporter une fumure d'entretien dans les conditions actuelles et de conforter les références acquises dans le cadre d'une expérimentation complémentaire sur les 4 années restantes du plan de gestion.

**Pris en compte – Le cahier des charges relatif à l'exploitation des prairies prévoit le maintien dans les conditions actuelles de la fertilisation sur les prairies du Hode et Cressenval jusqu'à la fin du 4<sup>e</sup> plan de gestion. Il prévoit aussi la mise en œuvre d'une expérimentation visant à évaluer le bénéfice et le coût technico-économiques de la fertilisation pour les activités agricoles ainsi que ses impacts sur les enjeux écologiques.**

## **Gestion des niveaux d'eau**

Il est demandé d'accélérer les démarches avec HAROPA pour la réalisation des aménagements nécessaires à une meilleure régulation des niveaux d'eau dans les prairies subhalophiles et de la même manière pour la réalisation des travaux sur Cressenval.

**Pris en compte – L'opération EI29 «Définir, étudier e évaluer l'impact des aménagements pour l'amélioration de la circulation de l'eau entre les prairies subhalophiles et la fosse nord » a été modifiée pour tenir compte des réflexions déjà menées dans ce cadre. Par ailleurs des réunions de travail techniques conduite en 2023 entre les services de l'État, le gestionnaire et HAROPA ont permis à ce dernier de proposer dès le mois de juin 2023 un cahier des charges de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la modélisation du fonctionnement hydraulique des prairies subhalophiles et de la grande crique.**

**Les travaux sur Cressenval se poursuivent conformément au programme pluriannuel d'entretien et de restauration du marais qui a été établi en 2020 (opération IP24 du 4<sup>e</sup> plan de gestion de la réserve naturelle nationale).**

Il est demandé la poursuite des rencontres et échanges sur le terrain avec les usagers pour anticiper et gérer les difficultés éventuelles et apporter les réponses appropriées.

**Pris en compte – Les réunions de terrain seront organisées autant qu'il sera nécessaire**